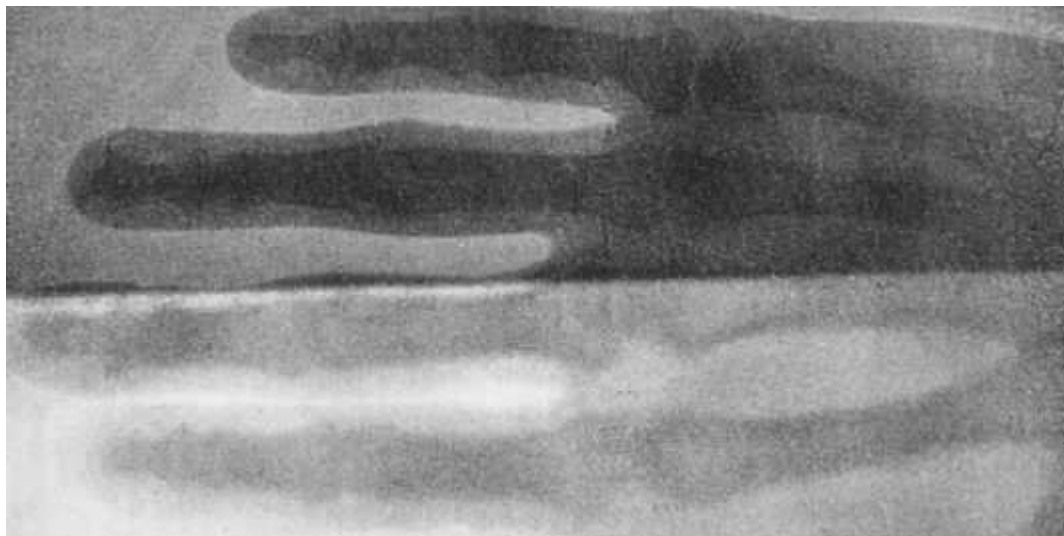


# Pas de rayons X à des fins artistiques, rappelle l'Autorité de sûreté nucléaire

Le Monde.fr | 23.05.2013 à 18h19 • Mis à jour le 23.05.2013 à 18h20



Ce rappel à la loi fait suite à une exposition intitulée "Jeux de mains", qui a rassemblé une centaine de clichés radiographiques de mains humaines dans des lieux d'exposition situés à Strasbourg et à Maxéville (Meurthe-et-Moselle). | Wikimedia Commons

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a rappelé jeudi que la loi interdit toute utilisation de rayons X ou d'autres formes de radioactivité sur le corps humain à des fins artistiques, ces rayonnements devant être réservés à des diagnostics ou traitements médicaux.

Ce surprenant rappel à la loi fait suite à une exposition intitulée "Jeux de mains", qui a rassemblé une centaine de clichés radiographiques de mains humaines dans des lieux d'exposition situés à Strasbourg et à Maxéville (Meurthe- et-Moselle), indique l'ASN dans une note d'information publiée sur son site Internet.

*"A la demande d'un artiste strasbourgeois [le plasticien Marc Ferrante ], les clichés exposés avaient été réalisés à des fins artistiques dans trois cabinets d'imagerie médicale situés à Strasbourg et à Nancy sur environ vingt-cinq personnes volontaires", précise l'Autorité, alertée fin 2012.*

## LA RADIOGRAPHIE, FORME DE PHOTOGRAPHIE

La division de Strasbourg de l'ASN s'est donc rapprochée de l'artiste en question et a procédé à l'inspection des services de radiologie ayant participé au projet, le CHU de Hautepierre à Strasbourg et deux cabinets privés, *"afin d'examiner les circonstances dans lesquelles les radiographies ont été prises"*.

*"Bien que les doses reçues par les volontaires ne soient pas de nature à avoir un impact sanitaire significatif, elles ne doivent en aucun cas être administrées sans justification médicale", souligne l'ASN, qui rappelle que le*

Code de la santé publique interdit l'utilisation des rayonnements ionisants "à des fins autres que le diagnostic, le traitement ou la recherche".

Ce rappel à la loi a été signifié aux responsables des trois cabinets d'imagerie médicale impliqués, "qui n'avaient formulé aucune objection à la réalisation de ces clichés". L'artiste, Marc Ferrante, a confié à l'AFP "comprendre" la démarche de l'ASN, "qui souhaite sans doute éviter qu'à l'avenir des artistes se mettent eux aussi à faire des radiographies".

De par la faiblesse des doses reçues, son travail n'a toutefois "pas mis en danger les gens, c'est pour cela que les radiologues ont accepté de travailler avec moi", a-t-il ajouté. Ce travail avait pour but d'explorer les liens – très anciens – entre la photographie et les radiographies. Le physicien allemand Wilhelm Röntgen, père des rayons X, "n'aurait jamais inventé la radio s'il n'avait pas été photographe", souligne Marc Ferrante.